Le pontificat romain dans l'époque contemporaine The Papacy in the Contemporary Age

sous la direction de | edited by Giovanni Vian

Contre les « erreurs modernes »

L'enseignement de Benoît XV sur la prédication (1914-1918)

Sante Lesti (Scuola Normale Superiore, Pisa, Italia)

Abstract This article focuses on Pope Benedict XV's teaching on preaching during World War 1. It is based on three main sources: 1) the encyclical *Humani generis redemptionem*, published in 1917; the unedited drafts, which have recently been made available from the Vatican Secret Archives; 2) Pope Benedict XV's speeches to the Lenten preachers in Rome (1914-1922); 3) *Codex Iuris Canonici*'s canons 1327-1351 (the Codex was also published in 1917). The analysis shows that the main concerns underlying Pope Benedict XV's teaching on preaching contained nationalism and fought secularization.

Sommaire 1 Introduction. - 2 L'évêque de Rome. - 3 Le pape de l'Église catholique. - 4 Conclusion.

Keywords Pope Benedict XV. World War 1. Preaching. Nationalism. Secularization. Catholic intransigentism.

1 Introduction

Benoît XV est un pape moins 'méconnu' qu'on ne le dit.¹ Depuis l'ouverture des Archives secrètes du Vatican pour la période de son pontificat (1914-1922),² les études se sont succédées sans discontinuer, en Italie³ mais aussi en France⁴ et en Angleterre.⁵ Néanmoins, à quelques exceptions près,⁶

- 1 Il l'était, certes, à l'époque de la parution de l'ouvrage de Hayward, Un pape méconnu.
- 2 Ouverture décidée par Jean-Paul II en 1984.
- 3 Cf. entre autres : Rumi, $Benedetto\ XV$; Menozzi, « La cultura cattolica » ; Rumi, « Il Cuore del Re » ; Morozzo della Rocca, « Benedetto XV e il nazionalismo » ; Morozzo della Rocca, « Benedetto XV e la sacralizzazione » ; Simonetti, $Principi\ di\ teologia$; Mauro, $Benedetto\ XV$; Menozzi, Chiesa, $pace\ e\ guerra$, 15-46.
- 4 Cf. entre autres : Latour, La papauté ; Renoton-Beine, La colombe et les tranchées.
- **5** Cf. entre autres : Pollard, The Unknown Pope.
- 6 Menozzi, « La cultura cattolica » ; Menozzi, Chiesa, pace e guerra.

le rapport du pape Benoît XV à la modernité n'a pas été suffisamment thématisé,⁷ quoiqu'il constitue la pierre angulaire de son enseignement. Comme on le verra plus loin dans le détail, l'attitude même du pape face à la guerre mondiale découle en effet de son rapport à la modernité.

Dans cette contribution, j'aborde la guestion à travers l'analyse d'un aspect particulier de l'enseignement pontifical, celui sur la prédication. Pourquoi la prédication? Pour au moins trois raisons, qui relèvent soit de l'histoire même de l''annonce de l'Évangile', soit de l'histoire de la papauté, soit enfin de l'état de la documentation disponible. Commencons par la première. En dépit des processus de sécularisation des élites et de laïcisation des institutions politiques en marche depuis le XVIIIe siècle, en 1914-1918 les prêcheurs retrouvent le rôle de « médiation culturelle et idéologique de masse »8 qu'ils ont joué autrefois, les différentes Églises catholiques européennes (ainsi que les différents États européens, quoique dans une mesure inégale selon les pays)9 leur confiant une partie non négligeable de la responsabilité d'assurer le consentement des populations à la guerre. De Rome à Vienne, de Paris à Spire et à Londres, les clercs montent ainsi en chaire pour prêcher la justesse, voire la sainteté de la guerre menée par leurs pays respectifs. À leurs yeux, « prêcher la croisade »10 c'est défendre les droits à la fois de la religion et de la patrie ; ou même, pour certains, c'est défendre les droits de l'Église par le biais de la guerre. Aux yeux du pape, toutefois, prêcher la croisade contre d'autres catholiques c'est plutôt « faire passer le vœux, légitime en soi, de la victoire de son propre pays avant celui, beaucoup plus humanitaire et plus chrétien, de la paix universelle », spécialement dans les cas où cette prédication abandonne « le langage inspiré par la charité » pour des « mots de haine » et de « mépris ».11 Il en résulte qu'entre 1914-1918 la prédication constitue non seulement un instrument de la construction du consentement à la querre, mais aussi un lieu crucial de tension ecclésiale et même théologique.

Le contexte que l'on vient d'évoquer explique au moins en partie pourquoi la prédication figure également au sommet des préoccupations

- 7 Cette considération s'applique aussi à l'ouvrage récente dirigé par Alberto Melloni.
- 8 Rusconi, *Predicazione e vita religiosa* ; du même auteur, voir aussi « Predicatori e predicazione », et « La predicazione ».
- **9** Boniface, *Histoire religieuse*, 10-13, brosse un portrait très clair de « la place qu'occupent les religions dans les sociétés belligérantes » à l'échelle globale.
- 10 Pour emprunter le titre du livre de Fleury, *Prêcher la croisade*.
- 11 Pour paraphraser la note « officieuse » publiée le 8 octobre 1914 dans *L'Osservatore Romano* avec le titre « La Chiesa e i suoi ministri nelle amarezze dell'ora presente » (L'Église et ses ministres au milieu des amertumes de l'heure présente) : Scottà, *'La conciliazione ufficiosa'*, 1: 176.

de Benoît XV, qui lui consacre, en juin 1917, la seule encyclique du temps de la guerre¹² – mis à part, bien évidemment, l'encyclique programmatique de son pontificat, *Ad beatissimi apostolorum principis*, qui date du 1er novembre 1914.¹³ En outre, entre 1914-1922 le pape prononce pas moins de sept discours sur le sujet, tous adressés aux prêcheurs de Carême de la ville de Rome. Enfin, à la règlementation de la « prédication de la parole de Dieu » (*De divini verbi praedicatione*) sont dédiés les canons 1327-1351 du *Codex iuris canonici* (Livre III, Titre XX), dont la publication date de 27 mai 1917.¹⁴

La récente mise à disposition des documents de la Congrégation consistoriale concernant le processus de rédaction de l'encyclique *Humani generis redemptionem*¹⁵ est une raison de plus pour envisager le rapport à la modernité de Benoît XV par le biais de son enseignement sur la prédication. Outre qu'à la genèse, au sens large du terme, de la lettre – la décision de publier une encyclique sur la prédication, à quand remonte-t-elle exactement ? Quels en sont les acteurs et les ressorts ? –, ces documents inédits nous permettent d'accéder aussi à la contribution personnelle que Benoît XV a apportée au texte.

L'analyse de l'enseignement du pape Della Chiesa sur la prédication sera développée ici en deux temps. Dans un premier temps, on s'appuiera sur les allocutions annuelles prononcées par Benoît XV, en tant qu'évêque de Rome, aux prêcheurs de Carême de son diocèse, afin de dégager, discours après discours, les lignes de force de son enseignement. Dans un second temps, on portera l'attention d'une part sur le *Codex iuris canonici* et d'autre part sur l'*Humani generis redemptionem*, pour comprendre comment cet enseignement se cristallise dans les deux documents – destinés, surtout le premier, à régler le sujet de la « prédication de la parole de Dieu » jusqu'au Concile Vatican II. Sur le plan chronologique, on se concentrera presque exclusivement sur les années 1914-1918, car c'est cette guerre entre chrétiens l'un contro l'altro armati¹6 qu'est la 'Grande' guerre qui constitue le contexte de référence de l'enseignement du pape

- 12 Benoît XV, Humani generis redemptionem.
- **13** Benoît XV, *Ad beatissimi*. Pour un commentaire de l'encyclique, cf. Menozzi, *Chiesa, pace e guerra*, 18.
- 14 Codex iuris canonici an. 1917. Sur la genèse du Codex, voir Fantappiè, Chiesa cattolica e modernità giuridica, t. 2; sur la contribution que lui a apportée Benoît XV, voir Zanotti, « Benedetto XV e il Codex iuris canonici ».
- 15 Archives secrètes du Vatican (ASV), Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Alejandro Diéguez de m'avoir informé de la mise à disposition de ces documents.
- 16 Pour employer le vers d'Alessandro Manzoni (*Il cinque maggio*, 1821) repris à son tour par le pape en novembre 1914 : Benoît XV, *Ad beatissimi*.

sur la prédication. Dans cette perspective, une attention particulière sera portée sur l'année 1917, où sont publiés le *Codex iuris canonici* aussi bien que l'*Humani generis redemptionem*.

2 L'évêque de Rome

La préoccupation principale de Benoît XV au sujet de la prédication émerge dès les premières phrases de son premier discours aux « prêcheurs de Carême et aux curés » du diocèse de Rome. En ouvrant son allocution, le pape leur rappelle d'abord, en effet, de quelle matière ils doivent s'occuper : « la parole de Dieu ». Par conséquent, « nous ne voudrions même pas admettre la possibilité », continue le pape, « qu'il y ait parmi vous quelqu'un qui se prépare à porter sur la chaire d'arides questions de philosophie, d'histoire ou de politique ». De la même manière, ce n'est que dans le « dépôt de la foi », le depositum fidei, que le prêcheur doit puiser pour illustrer au peuple, selon le pape, les « doctrines dogmatiques » et les « vérités morales » dont il a besoin.

En réalité, si on poursuit la lecture du discours, on s'aperçoit aisément que la politique sortie par la porte rentre par la fenêtre : « C'est loin de Notre intention de désapprouver l'usage modéré d'une efficace réfutation des erreurs modernes ; Nous ne voulons pas du tout condamner celui qui dirige son regard sur les conditions de la société dans laquelle vivent ceux auxquels il adresse la parole [de Dieu] ».¹³ Si Benoît XV n'a pas besoin de détailler les 'erreurs' des sociétés modernes, c'est parce qu'il l'a déjà fait (au moins en partie) dans l'Ad beatissimi apostolorum principis, en pointant le doigt contre le libre examen, le modernisme (« que, à bon droit, Notre Prédécesseur a proclamé omnium haereseon conlectum »),¹³ le socialisme, et surtout la sécularisation.²³ Outre que 'réservée' aux 'milieux' (sociaux ?

- 17 « Epperò non vorremmo ammettere neppure la possibilità che si trovi tra voi chi si prepari a portare sul pulpito aride questioni di filosofia, di storia o di politica » : Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacerdoti.
- 18 « È lungi dall'animo Nostro il pensiero di disapprovare l'uso moderato di una efficace confutazione degli errori moderni ; non intendiamo davvero condannare chi volge lo sguardo alle condizioni della società in cui vivono coloro ai quali egli indirizzi la parola »: Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacerdoti.
- 19 « Synthèse de toutes les hérésies ». La définition est contenue dans l'encyclique *Pascendi dominici gregis*, publiée par Pie X en septembre 1907. Sur la condamnation du mop dernisme : Arnold, Vian, *La condanna del modernismo* ; Verucci, *L'eresia del Novecento* ; Vian, *Il modernismo*.
- 20 « Mais ce n'est pas seulement la guerre actuelle avec ses horreurs, qui est la cause du malheur des peuples, et qui provoque Nos anxiétés et Nos alarmes. Il y a un autre mal, inhérent aux entrailles mêmes de la société humaine, un mal funeste, qui épouvante toutes les personnes sensées, car, en outre des ravages qu'il a déjà produits et qu'il produira en-

intellectuels ?) auxquels elle convient, cette réfutation des « erreurs modernes » doit être présentée, spécifie le pape, comme la « conséquence logique » des principes déjà démontrés. Le fait que la politique rentre par la fenêtre des « doctrines dogmatiques » et des « vérités morales » qu'on peut tirer du « dépôt de la foi » n'est pas sans importance. Dans la perspective de Benoît XV, le libre examen, le modernisme, le socialisme, la sécularisation etc. ne sont pas des erreurs politiques, qui relèvent du profane, mais des péchés, qui relèvent du sacré.

Comme La Civiltà cattolica l'explique, pour ainsi dire, en direct, les premières recommandations de Benoît XV en matière de prédication se situent non seulement dans le sillage de Léon XIII, mais aussi dans celui de Dante Alighieri et Jacopo Passavanti, sainte Thérèse et Paolo Segneri. Ce qui n'étonne pas d'ailleurs les scriptores jésuites, puisque « s'il y a un fait constant dans l'histoire de l'éloquence sacrée », c'est que « les abus de tous les temps » se résument « plus ou moins directement » à celui de laisser la parole humaine « écraser » la parole divine.²¹

En février 1917, Benoît XV se charge de préciser le contenu de cette parole divine à prêcher. Elle se compose de deux arguments d'importance inégale. Le premier (qui est aussi le plus important)²² est celui selon lequel tous les malheurs constituent des châtiments mérités, qu'il s'agisse de souffrances individuelles, provoquées par des « fautes privées », ou de souffrances collectives, provoquées par des « fautes publiques ». C'est pour cela que les « orateurs sacrés » sont appelés – continue le pape – à exhorter les fidèles à « recevoir des mains de Dieu » tout genre de malheur, « sans maugréer contre la Divine Providence, mais en s'engageant à apaiser la Justice Divine ».²³ On peut imaginer qu'en février 1917 les prêcheurs

core dans les différents États, on peut le considérer à bon droit comme la véritable cause de la terrible guerre présente. En effet, depuis que les préceptes et les règles de la sagesse chrétienne, condition indispensable de la stabilité et de la tranquillité publiques, ont cessé de présider au gouvernement des États, ceux-ci ont commencé, par une conséquence nécessaire, à chanceler sur leurs bases, et il s'en est suivi dans les idées et dans les mœurs une telle perturbation, que la société humaine court à sa ruine, si Dieu ne se hâte pas de lui venir en aide » : Benoît XV, Ad beatissimi. Pour une mise en perspective historique de cette condamnation ecclésiastique des « erreurs modernes » : Miccoli, « L'avarizia e l'orgoglio » ; Miccoli, « Chiesa e società in Italia », 21-92 ; Menozzi, La chiesa cattolica e la secolarizzazione.

- **21** « Alcune norme di predicazione richiamate da S.S. Benedetto XV ». *La Civiltà cattolica*, 1556. 8 avril 1915. 130.
- **G22** Comme le démontre le fait que le pape appelle les prêcheurs à s'y pencher « anzitutto » : Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti di Roma.
- 23 « Oh! Intendete dunque bene, dilettissimi figli, che nell'imminente Quaresima dovrete anzitutto difendere i diritti di Dio sulle creature, non allontanandone il pensiero se non per insistere sui doveri delle creature stesse verso Iddio. Tutto ciò che accade nel mondo dev'essere spiegato alla luce della fede. Questo ammirabile lume, per non accennare che ad

romains (ainsi que tous ceux qui souhaitent s'inspirer de l'enseignement du pape) arrivent assez facilement à comprendre à quels « malheurs » et à quelles « fautes » fait référence le pape, c'est-à-dire les malheurs de la guerre et l'« apostasie » des nations qui ont osé abandonner les « préceptes et les règles de la sagesse chrétienne ».²⁴

C'est ainsi que quelques mois à peine avant la note Aux chefs des peuples belligérants, Benoît XV lance sa campagne de légitimation religieuse de la guerre, qui lui apparaît comme le « châtiment mérité » des fautes des individus et des nations plutôt que comme « un massacre inutile ».25 La même interprétation est présente dans l'allocution de Noël 1914 : 26 dans la prière pour la paix publiée en janvier 1915; 27 dans la lettre Era nostro proposito, adressée au card. Serafino Vannutelli le 25 mai 1915: 28 dans l'exhortation apostolique aux peuples belligérants et à leurs chefs du 28 juillet 1915 ;²⁹ dans la lettre au card. Basilio Pompili, vicaire général de Rome, du 4 mars 1916 ; dans l'homélie adressée aux enfants de Rome le 30 juillet 1916 ; 1916 ; 1916 ; 1916 ; 1916 ; 1916 ; 2016 ; dans le discours aux nobles romains tenu en janvier 1917; ³² enfin, dans le motu proprio Quartus iam annus du 9 mai 1918.33 En d'autres termes, l'interprétation de la 'Grande' Guerre comme le « châtiment mérité » des fautes des individus et des nations est présente, de manière continuelle, avant et après l'allocution adressée par le pape Benoît XV aux prêcheurs de Carême du diocèse de Rome le 19 février 1917, ce qui semble confirmer la thèse de Daniele Menozzi, selon laquelle la définition de la guerre comme un « massacre inutile » constituerait non pas l'issue cohérente de

una parte dei suoi insegnamenti, ci fa comprendere che le private sventure sono meritati castighi, o almeno esercizio di virtù per gli individui, e che i pubblici flagelli sono espiazione delle colpe onde le pubbliche autorità e le nazioni si sono allontanate da Dio I sacri oratori che, ad imitazione di San Paolo, vogliano rinnovata nel mondo la manifestazione dello spirito cristiano in ostensione spiritus, devono dunque esortare i fedeli a ricevere dalle mani di Dio così le private sventure come i pubblici flagelli, senza punto mormorare contro la Divina Provvidenza, ma procurando di placare la Giustizia Divina per le colpe degli individui e delle nazioni »: Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti di Roma.

- 24 Benoît XV, Ad beatissimi.
- 25 Benoît XV, Lettre du Pape Benoît XV aux chefs des peuples belligérants.
- 26 Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV in occasione del primo incontro.
- **27** Acta apostolicae sedis, 7(1), 1917, 11-12.
- 28 Benoît XV, Epistola "Era nostro proposito".
- 29 Benoît XV, Exhortation apostolique du Pape Benoît XV aux peuples belligérants.
- 30 Benoît XV, Epistola "Al tremendo conflitto".
- 31 Benoît XV, Incontro con i bambini.
- 32 « Cronaca contemporanea (Cose romane) ». La Civiltà cattolica, 1558, 19 janvier 1917, 226-7.
- 33 Benoît XV, Motu proprio "Quartus iam annus".

l'enseignement du pape en matière de guerre et de paix, mais un *hapax*, une interprétation extraordinaire présentée comme une menace pour forcer les gouvernants à déposer les armes.³⁴

Le deuxième argument rappelé par Benoît XV est celui de la « fraternité » de tous les hommes : « L'esprit du chrétien doit en outre reconnaître tous les hommes comme des frères, crées à l'image et à la ressemblance du même Dieu, tous rachetés par le Sang divin et tous en marche vers la même patrie céleste ». Par conséquent, encore plus que tous les autres hommes, les « orateurs sacrés » doivent « chanter les gloires », insiste le pape, « de cette reine de vertus chrétiennes », la charité, « sans permettre que le cœur humain puisse accueillir des sentiments de haine ou de vengeance, même dans le cas où il serait question de la défense de droits anciens et d'intérêts chers ».³⁵

En février 1918, Benoît XV revient sur la nécessité, de la part des prêcheurs, d'attirer l'attention des fidèles sur les châtiments qui attendent ceux qui offensent la Justice divine; mais il ajoute alors : « Dans l'exposition de la vérité catholique on ne doit jamais introduire le faux ; mais on peut tolérer le silence d'une partie du vrai, [...] et même exiger son omission », dans le cas où l'exposition de cette « partie du vrai » n'aurait pour résultat que d'« exacerber des esprits déjà mal disposés envers l'Église ». Tomment expliquer ce pas en arrière de Benoît XV ? À quels « esprits déjà mal disposés envers l'Église » fait-il allusion ?

- **34** N'oublions pas en effet que, selon la théologie de la guerre juste, les « sujets » ne sont pas obligés d'obéir à leurs « gouvernants » dans le cas d'une guerre déclarée « injuste » par l'autorité ecclésiastique : Menozzi, *Chiesa, pace e guerra*, notamment 36-46.
- 35 « Lo spirito del cristiano deve inoltre riconoscere in tutti gli uomini altrettanti fratelli, creati ad immagine e somiglianza dello stesso Dio, redenti tutti dal Sangue divino e tutti incamminati alla stessa patria del cielo. Or chi tenga ciò presente non può dimenticare che la carità è il vincolo che unisce tutti gli uomini, epperò il sacro oratore deve in ostensione spiritus cantare le glorie di questa regina delle cristiane virtù, senza permettere che l'uman cuore accolga sentimenti di odio o di vendetta, nemmeno quando per avventura si tratti della difesa di cari interessi o di antichi diritti » : Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti.
- 36 « Per annunziare tutto il Vangelo, deve il buon predicatore esporre ai fedeli così i dogmi che possono inebriarne il cuore di letizia, come quelli che devono riempirli [sic !] di salutare timore ; deve far loro ammirare la divina Misericordia, ma li deve anche santamente intimorire col ricordo della divina Giustizia. Non meriterebbe di essere detto buon predicatore chi, per blandire l'uditorio, non esponesse, sotto il suo verace aspetto, od anche solo tacesse quando fosse mestieri annunziarla, la dottrina rivelata intorno alla gravità delle offese fatte a Dio, e circa i castighi con i quali quelle offese debbono esser punite nel tempo o nell'eternità » : Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti.
- 37 « Nell'esposizione della verità cattolica non deve mai introdursi la falsità; ma di una parte del vero si può tollerare il silenzio, quando non vi sia obbligo di parlarne per la difesa della Fede; anzi se ne dovrebbe esigere l'omissione quando, senza conseguir verun bene, si andasse incontro a verissimo male, quale sarebbe ad esempio quello di inasprire animi già mal disposti verso la Chiesa »: Benoît XV, Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti.

Dès les premiers coups de canon, en août 1914, les Églises catholiques européennes interprètent la guerre comme le 'fléau' envoyé par Dieu pour punir les péchés des individus et des nations. Pour la plupart, les speakers catholiques se contentent de pointer le doigt contre les péchés de l'ennemi : c'est ainsi que, par exemple, les catholiques français reprochent à leurs coreligionnaires allemands Luther et le libre examen, et que ceux-ci reprochent à ceux-là la Révolution et la sécularisation.³⁸ Toutefois, certains évêgues (parmi lesquels le célèbre archevêgue de Malines et primat de Belgique, Désiré Mercier)³⁹ visent également les péchés de l'intérieur : c'est alors que la rage du « patriotisme le plus ombrageux »40 s'abat sur les Églises, en les accusant d'avoir voulu la querre, voire de 'défaitisme', selon deux des « rumeurs infâmes » les plus répandues. 41 C'est donc à cet anticléricalisme sous forme de patriotisme, pour ainsi dire, que semble faire allusion Benoît XV alors qu'il suggère aux prêcheurs de Carême du diocèse de Rome de passer sous silence la théologie du fléau et ses enseignements, et non aux contestations intra-ecclésiales visant à en finir avec le « Dieu terrible » de l'Ancien Testament. Dans le cas contraire, le pape aurait parlé plutôt de « faibles » et d'« apologies maladroites » que d'« esprits déjà mal disposés envers l'Église », me paraît-il, à l'image des jésuites de La Civiltà cattolica et des autres défenseurs de la théologie du fléau. 42

En un mot, la préoccupation principale de Benoit XV en matière de prédication qui émerge de ses allocutions annuelles aux prêcheurs de Carême du diocèse de Rome est celle de sortir des églises la « politique »

- 38 Menozzi, Chiesa, pace e guerra, 22-31.
- Cf. par exemple la lettre pastorale, aussi célèbre que son auteur, Patriotisme et endurance: « Il serait cruel d'appuyer sur nos torts, au moment même où nous les payons si durement et avec tant de grandeur d'âme. Mais n'avouerons-nous pas que nous avons guelque chose à expier? À qui Il a beaucoup donné. Dieu a le droit de beaucoup redemander: [...] Or, le niveau moral et religieux du pays montrait-il de pair avec sa prospérité économique ? Le repos dominical, l'assistance à la Messe du dimanche, le respect du mariage, les lois de la modestie - qu'en faisiez-vous ? Que devenaient, même dans les familles chrétiennes, la simplicité de nos pères, l'esprit de pénitence, la confiance dans l'autorité? Et nous, religieux, prêtres, évêques, nous surtout, dont la sublime mission est de traduire dans notre vie, plus encore que dans nos discours, l'évangile du Christ, nous donnions-nous assez le droit de redire à notre peuple la parole de l'apôtre des nations : 'Copiez votre vie sur la mienne, comme la mienne est copiée sur celle de Christ, Imitatores mei estote, sicut et ego Christi!' Nous travaillons, oui; nous priions, oui encore; mais c'est trop peu. Nous sommes, par devoir d'état, les expiateurs publics des péchés du monde. Or, qu'est-ce qui dominait notre vie, le bien-être bourgeois, ou l'expiation ? ». La citation est tirée de : Mercier, Patriotisme et endurance, 11-12.
- **40** La définition est contenue dans une lettre envoyée par le card. Léon-Adolphe Amette, archevêque de Paris, au card. Pietro Gasparri, secrétaire d'État de Benoît XV, le 3 février 1915 : ASV, Segr. Stato, Guerra (1914-1918), fasc. 58, f° 43v°.
- 41 Cf. Boniface, Histoire religieuse, 152-61.
- 42 Lesti, « 'Iddio vuole le guerre ?' ».

du nationalisme, pour y faire entrer celle de la lutte antimoderne. Il nous reste maintenant à examiner comment cette préoccupation se traduit en enseignement dans le *Codex iuris canonici* d'une part et l'*Humani generis redemptionem* d'autre part.

3 Le pape de l'Église catholique

Fruit d'un travail décennal, dont la direction est confiée par Pie X, puis Benoît XV à Pietro Gasparri, 43 le Codex iuris canonici a pour objet principal⁴⁴ de régler les conditions mêmes d'exercice de la prédication. C'est ainsi qu'il rappelle en premier lieu que « la charge de prêcher la foi catholique a été confiée principalement au pontife romain pour toute l'Église, aux évêgues pour leurs diocèses respectifs »45 (canon 1327, § 1). Dans l'impossibilité de remplir tout seuls le rôle que leur confie l'Évangile (canon 1327, § 2), ces derniers permettent aux curés et aux autres « personnes capables »46 de leur venir en aide, tout en demeurant responsables de l'annonce de la parole de Dieu dans leurs diocèses (canon 1327, § 2). Encore que de manière très fugace, le *Codex* se penche aussi sur le contenu de la prédication. C'est l'article 1347, le seul consacré à la matière des « discours sacrés » : « § 1. Les discours sacrés doivent exposer principalement ce que les fidèles doivent faire et croire pour le salut » ; « § 2. Les hérauts du verbe divin doivent s'abstenir d'arguments profanes ou abstraits qui dépassent l'entendement commun des auditeurs et se garder d'exercer le ministère évangélique en usant d'expressions qui tirent leur influence persuasive de la sagesse humaine ou du charme d'une éloquence vaine et ambitieuse : Ils ne doivent pas se prêcher euxmêmes, mais prêcher le Christ crucifié ». Ne prêcher que la foi catholique pour le salut des âmes ; s'abstenir d'arguments profanes (encore que cela ne signifie pas du tout s'abstenir d'une « efficace réfutation des erreurs modernes »), en ne permettant pas que la parole humaine « écrase » la parole divine : les dispositions du Codex semblent aller dans le même sens que les allocutions annuelles de Benoît XV aux prêcheurs de Carême du

⁴³ Fantappiè, *Chiesa cattolica e modernità giuridica*, t. 2, notamment le chap. 8, « La scelta della codificazione e il contributo di Pio X (1904-1914) ».

⁴⁴ En matière de prédication, bien entendu : comme on a eu l'occasion de le rappeler, le *Codex* traite « De divini verbi praedicatione » au Livre III, titre XX, canons 1327-1351.

⁴⁵ Le texte du *Codex* (1917) est disponibile en français à l'adresse : http://www.clerus.org/clerus/dati/2001-03/20-6/CIC17l3.html#_Toc509674675 (2018-05-30).

⁴⁶ Le canon 1342 précise toutefois : « § 1. La faculté de prêcher ne peut être accordée qu'aux prêtres et aux diacres, non aux autres clercs, à moins d'un motif jugé raisonnable par l'Ordinaire, et dans des cas exceptionnels. § 2. Les laïques, même religieux, ne sont jamais admis à prêcher dans les églises ».

diocèse de Rome. Peut-on dire de même de l'encyclique *Humani generis redemptionem* ?

L'idée (ou plutôt le *dubium*, le 'doute', pour parler la langue de la Curie romaine) de publier une encyclique sur la prédication remonte à l'assemblée plénière de la Sacrée Congrégation Consistoriale du 12 avril 1917, réunie pour établir « s'il [serait] convenable » de « supplier » le pape pour qu'il publie un acte « solennel » au sujet de l'éloquence sacrée. Plus précisément, c'est la « sinistre impression » laissée par l'octavaire de l'Epiphanie prêché dans l'église romaine de Sant'Andrea della Valle par Michelangelo Draghetti da Ferrara (1868-1921) qui persuade les membres de la Congrégation à se poser ce *dubium*. Mais qu'est-ce que le père franciscain a osé prononcer du haut de la chaire ? Il est difficile de le dire exactement, car on dispose de deux comptes-rendus assez différents. Le premier, publié par *Il Giornale d'Italia*, quotidien d'orientation clérico-nationale, ** s'intitule « Padre Draghetti invoca la pace vittoriosa dell'Italia » ; le deuxième, publié par *Il Messaggero*, quotidien (à l'époque) d'orientation « démocratique » et anticléricale, ** s'intitule à son tour « Una predica patriottica nella chiesa di S. Andrea della Valle ».

Certes, les deux comptes-rendus témoignent d'une performance 'patriotique', saluée par les applaudissements des fidèles ; mais pour le reste ils semblent nous dire beaucoup plus sur la culture des deux journalistes que sur le sermon tenu par l'orateur. En tous cas, les deux comptes-rendus

- 47 « DUBBIO : Se convenga attenersi alla presa deliberazione di una apposita Circolare al [sic!] Rev.mi Vescovi d'Italia, o se sia più espediente supplicare il Santissimo per un Atto Pontificio ancora più solenne ; e insieme a voler indicare gli opportuni e pratici rimedi ai mali deplorati » : ASV, Congr. Concistoriale, Positiones, Roma Orbis, prot. 348/1911, Sacra Congregazione Concistoriale, « Circa la sacra predicazione », Roma, 12 aprile 1917, 21.
- **48** Sur *Il Giornale d'Italia*, ainsi que les autres journaux appartenant au « trust » de la presse catholique, voir Giovannini, *Cattolici nazionali*.
- **49** Sur la « persistante tendance anticléricale » de *Il Messaggero*, ainsi que son attitude face aux propositions de paix de Benoît XV, voir Talamo, "*Il Messaggero*" e la sua città, notamment pages 286-7 et 291-3.
- 50 On s'en rend bien compte, par exemple, en comparant les deux versions du passage dans lequel le père Draghetti fait allusion au « sacrifice » pour la patrie accompli par les « fils » d'Italie. « Il facondo predicatore invitò i cattolici a fissare fidenti gli occhi in Cristo, in questo momento in cui tante madri singhiozzano per i figlioli che hanno del loro sangue vermiglio maculata la neve dei campi di battaglia », c'est tout ce qu'on peut lire dans Il Giornale d'Italia, tandis que Il Messaggero n'hésite pas à parler d'« holocauste » : « Le spose, le madri, le figlie d'Italia attendono trepidanti il ritorno dei soldati che combattono per la maggiore migliore [sic!] grandezza della Patria; e i nostri combattenti sono vivi nella memoria di tutti, in ogni cuore, nell'anima di ogni italiano, che attende l'annuncio giocondo della vittoria! Oh, pregate, pregate il Redentore del mondo per i nostri soldati, per i nostri marinai, per la dolce e gagliarda giovinezza d'Italia che si offre in olocausto sull'altare della Patria, che combatte, muore e vince col nome d'Italia sulle labbra e nel cuore e bella trova la morte, sul campo di battaglia, mentre, lontano e luminosa, la visione della vittoria sorride con dolcezza viva e profonda, con grande mirabile serenità! Chiedete a Cristo e alle armi nostre invincibili la Pace vittoriosa per tutti gli Alleati d'Italia! »

concordent sur un point crucial : le père Draghetti ne se serait pas contenté, comme la plupart de ses coreligionnaires, d'invoquer la « paix victorieuse » ; il aurait ajouté que Benoît XV lui-même l'aurait chargé de le faire, en entraînant ainsi le pape dans la mêlée. À vrai dire, l'explication de la paix invoquée par le pontife en termes de « paix victorieuse » est, à l'époque, monnaie courante dans les Églises catholiques européennes : en France, par exemple, elle constitue l'exégèse officielle de l'enseignement de Benoit XV dès janvier 1915, du moins d'après *La Croix* de Paris. Ce qui constitue, bien évidemment, une manipulation *de facto* de la parole du pape, mais non une manipulation littérale, comme dans le cas – probablement beaucoup plus grave, aux yeux des membres de la Congrégation consistoriale – du sermon patriotique de Michelangelo Draghetti da Ferrara.

Quoi qu'il en soit, selon le compte-rendu manuscrit de la Congrégation plénière du 12 avril, « tous les pères reconnurent la gravité de cette matière, et par conséquent la nécessité de remédier aux désordres [...] qui se passent dans toute l'Italie et aussi dans d'autres nations ». Pour ce faire, « l'avis commun des Eminentissimes fut qu'on supplie le Saint Père de publier une encyclique »⁵³ en la matière. Le lendemain le projet est approuvé par le pape, qui charge la même Congrégation consistoriale de préparer

- 51 « Padre Draghetti concluse dicendo di credersi autorizzato ad auspicare questa pace radiosa, perché prima di predicare a Sant'Andrea, ebbe l'onore di prostrarsi ai piedi di Benedetto XV, ed il Papa lo incaricò di dire ai suoi figli Roma, ai suoi figli di tutta Italia, che occorre invocare dal Dio nostro la pace vittoriosa nel nome della civiltà, la pace di Cristo, che è trionfo dell'amore, della fratellanza, della giustizia, del diritto »: Il Giornale d'Italia, 15 janvier 1917; « I fedeli, fra i quali si trovavano molti soldati, hanno plaudito alla invocazione patriottica, che riaffermava nella penombra mistica della Chiesa Cattolica, il diritto sacro di Italia: e gli applausi hanno avuto tutti i caratteri di una ovazione clamorosa quando padre Michelangelo ha affermato di parlare anche a nome del Pontefice, che lo aveva incaricato di rivolgere quel consiglio augurale ai fedeli della Chiesa cristiana »: Il Messaggero, 15 janvier 1917. Les deux coupures de journal sont attachés en annexe à Sacra Congregazione Concistoriale, « Circa la sacra predicazione », Roma, 12 aprile 1917, 29 et 30 (« Allegato II, a) Dal Giornale d'Italia del 15 Genn. 1917; b) Dal Messaggero del 15 Gennaio 1917 »).
- 52 « Après explications échangées [entre le ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, qui a ordonné la saisie de tout document reproduisant la 'prière pour la paix' composée par le pape, et le cardinal archevêque de Paris, Léon-Adolphe Amette] il a été reconnu que l'interprétation officiellement donnée par S. Em. le cardinal Amette, tant dans sa lettre pastorale et sa Semaine religieuse qu'à Montmartre dimanche, à la cérémonie du soir, supprimait le motif même de la saisie. 'La paix que le Saint-Père nous invite à implorer de Dieu, c'est la paix solide et durable, qui, selon la parole de nos Saints Livres, est l'œuvre de la justice, la paix qui suppose le triomphe et le règne du droit'. Nous devons ajouter que dans nos colonnes il a toujours été parlé expressément dans le même sens. C'est le sens, du reste, qu'ont eu en vue tous les évêques de France, tous nos journaux catholiques, tous nos fidèles qui n'admettent qu'une paix victorieuse pour la France » : « Un incident clos », La Croix, 2 février 1915, 1.
- **53** ASV, Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911, Compte-rendu manuscrit de la Congrégation plénière du 12 avril 1917, 1.

le 'schéma' du texte.⁵⁴ Moins qu'un mois après, le 10 mai, une deuxième Congrégation plénière examine ce « Schema di enciclica sulla predicazione », ainsi que le « Regolamento circa la sacra predicazione in Italia » qui lui est attaché (et qui semble attirer l'attention des pères beaucoup plus que le schéma d'encyclique lui-même, du moins à ce qu'on peut en juger par les corrections apportées aux deux textes). Le 12 mai le schéma est remis entre les mains de Benoît XV, qui se charge de le transmettre lui-même à Mgr Galli, secrétaire des Brefs aux princes, pour la traduction en latin. Si on se tient à la « note d'audience » du card. Gaetano De Lai, préfet de la Congrégation, le schéma d'encyclique « a beaucoup plu » au pape; ⁵⁵ ce qui ne lui empêche pas d'apporter quelques corrections au texte. L'une d'entre elles est capitale : c'est l'ajout d'un passage sur « les mœurs publiques et privées, ainsi que les institutions des peuples » à l'alinéa déplorant les « misères de ces temps ». Sur le point, le schéma rédigé (en italien) par la Congrégation consistoriale se limite, en effet, à regretter le « stato religioso e morale » de l'époque, 56 tandis que dans la première rédaction latine, préparée par Mgr Galli sous les indications de Benoît XV, on peut lire: « Si autem consideremus, quo loco sint publice ac privatim mores atque instituta populorum, crescit in dies vulgo rerum quae supra naturam sunt despicientia et oblivio; sensim a christianae virtutis severitate disceditur, maioresque ad probrosam ethnicorum vitam quotidie regressus fiunt »57 (Cependant, si Nous observons à quel point en sont les mœurs publiques et privées, ainsi que les institutions des peuples, Nous voyons, de jour en jour, croître partout le dédain et l'oubli des choses surnaturelles : insensiblement l'on s'écarte de la vertu chrétienne qui est austère, et chaque jour on rétrograde vers la vie infâme des païens).58

Dans son ensemble, l'encyclique publiée le 15 juin 1917, « en la fête du Sacré Cœur de Jésus », insiste sur trois points : 1) la « sainte fonction » d'annoncer la parole de Dieu a été confiée principalement aux évêques, qui sont appelés à donner une « très vigilante attention » à ceux qu'ils choisissent pour les « remplacer »; 2) les prêcheurs doivent « viser ce double objectif : répandre la lumière de la vérité, exciter et développer en leurs auditeurs la

⁵⁴ ASV, Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911, « Note d'audience » du card. De Lai, 13 avril 1917.

⁵⁵ ASV, Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911, « Note d'audience » du card. De Lai, 12 mai 1917.

⁵⁶ ASV, Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911, Sacra Congregazione Concistoriale, « Circa la sacra predicazione », Roma, 12 aprile 1917, I. « Schema di enciclica sulla predicazione », 2.

⁵⁷ ASV, Congr. Concistoriale, *Positiones*, Roma Orbis, prot. 348/1911, Benedictus Papa XV, *Postquam humani generis Redemptionem*, 1-2.

⁵⁸ Benoît XV, Humani generis redemptionem.

vie surnaturelle; bref, en cherchant le salut des âmes, promouvoir la gloire de Dieu »; 3) en ce qui concerne la « matière » des sermons, les prêcheurs doivent s'en tenir aux « choses éternelles », et ne pas « passer », comme ils le font souvent, « aux questions politiques ». En d'autres mots, l'encyclique relance d'une part les dispositions réglementaires du *Codex* et, d'autre part, les indications pastorales contenues dans les allocutions annuelles de Benoît XV aux prêcheurs de Carême du diocèse de Rome. À l'image de ces allocutions, c'est la 'politique', en général, qui est condamnée, de manière à mettre sous ce nom tout argument 'profane'; comme le montrent les papiers de la Congrégation consistoriale, c'est un danger tout particulier, toutefois, qui préoccupe les membres de la Congrégation et Benoît XV : le 'patriotisme'.

4 Conclusion

La préoccupation principale du pape de l'Église catholique coïncide donc avec celle de l'évêque de Rome : chasser des églises la 'politique' du nationalisme pour y faire entrer celle de la lutte antimoderne. Mais à quelle modernité fait référence Benoît XV ? Dans sa première allocution aux « prêcheurs de Carême et aux curés » du diocèse de Rome, il parle d'« erreurs modernes », au pluriel, en se référant évidemment aux erreurs stigmatisées dans l'Ad beatissimi apostolorum principis : le libre examen, le modernisme, le socialisme, et surtout la sécularisation, sur laquelle il revient aussi deux ans plus tard, en exhortant les prédicateurs romains à défendre « en premier lieu » les « droits de Dieu sur les créatures ». Comme le montrent les corrections qu'il apporte au schéma de l'encyclique Humani generis redemptionem, pour le pape ces 'droits' ne relèvent pas seulement, en outre, de la sphère individuelle (« les mœurs privées ») mais aussi de la sphère publique (« les mœurs publiques » et « les institutions des peuples »).

En d'autres termes, c'est cette 'modernité' comme projet d'émancipation de l'homme et de la société de la tutelle ecclésiastique (ou « des préceptes et [des] règles de la sagesse chrétienne », pour parler comme le pape) qui est visée par Benoît XV, à l'image de ses prédécesseurs Pie IX, Léon XIII et Pie X.⁵⁹ Pour lui, comme d'ailleurs pour la plupart des femmes et des hommes qui, à l'inverse, marchent à l'époque sous cette bannière,⁶⁰ la 'modernité' est aussi simple (et menaçante, ou prometteuse, selon les différentes perspectives) que cela.

⁵⁹ Miccoli, « L'avarizia e l'orgoglio »; Miccoli, « Chiesa e società in Italia »; Menozzi, *La chiesa cattolica e la secolarizzazione* ; Menozzi, « Cristianesimo e modernità ».

⁶⁰ Il ne faut jamais oublier, en effet, qu'au XIXe siècle « modernes » et « antimodernes », libéraux et traditionnalistes, partagent la même généalogie de la « civilisation moderne », qui serait issue, pour les uns comme les autres, de la Réforme protestante puis de la Révolution française : Agnès, *L'impensé de la démocratie*, 117-49.

Sources imprimées

- Benoît XV. Ad beatissimi apostolorum principis. Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Benoît XV (1er novembre 1914). URL https://goo.gl/MDPrnA (2017-09-26).
- Benoît XV. Discorso del Santo Padre Benedetto XV in occasione del primo incontro con il collegio cardinalizio svoltosi alla vigilia della solennità del Natale. URL https://goo.gl/SiijZi (2017-09-26).
- Benoît XV. Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacerdoti ed ai parroci di Roma in preparazione della Quaresima (15 février 1915). URL https://goo.gl/D9Zxte (2017-09-26).
- Benoît XV. Epistola "Era nostro proposito" del Papa Benedetto XV al Cardinale Serafino Vannutelli, Vescovo di Ostia, Porto e Santa Rufina, Decano del sacro Collegio dei Cardinali, con la quale attribuisce ai cappellani militari chiamati alle armi, ampie facoltà per la celebrazione della messa e l'assistenza ai moribondi. URL https://goo.gl/Qgjbr8 (2017-09-26).
- Benoît XV. Exhortation apostolique du Pape Benoît XV aux peuples belligérants et à leurs chefs (28 juillet 1915). URL https://goo.gl/7qUbPv (2017-09-26).
- Benoît XV. Epistola "Al tremendo conflitto" del Papa Benedetto XV al Cardinale Presbitero Basilio Pompili, Vicario generale di Roma, per esortare i cattolici ad effettuare elemosine a favore degli orfani di guerra. URL https://goo.gl/7d4QBW (2017-09-26).
- Benoît XV. Incontro con i bambini di Roma. Omelia del Santo Padre Benedetto XV (30 juillet 1916). URL https://goo.gl/4DGWGm (2017-09-26).
- Benoît XV. Discorso del Santo Padre Benedetto XV ai sacri predicatori quaresimalisti di Roma (19 février 1917). URLhttps://goo.gl/Lyjtm8 (2017-09-26)
- Benoît XV. Humani generis redemptionem. Lettre encyclique de Sa Sainteté le Pape Benoît XV sur la prédication de la parole de Dieu (15 juin 1917). URL https://goo.gl/GzHdtd (2017-09-26).
- Benoît XV. Lettre du Pape Benoît XV aux chefs des peuples belligérants (1er août 1917). URL https://goo.gl/tnLpgu (2017-09-26).
- Benoît XV. Motu proprio "Quartus iam annus" di Sua Santità Benedetto XV (9 mai 1918). URL https://goo.gl/8KeChU (2017-09-26).
- « La Chiesa e i suoi ministri nelle amarezze dell'ora presente ». L'Osservatore Romano, 8 ottobre 1914.
- Codex iuris canonici an. 1917. URL http://www.internetsv.info/Text/CIC1917.pdf (2017-09-26).
- Mercier, Désiré-Joseph. *Patriotisme et endurance*. Imprimerie P. Jamotte, 1914.

Bibliographie

- Agnès, Antoine. L'impensé de la démocratie. Tocqueville, la citoyenneté et la religion. Paris : Fayard, 1982.
- Arnold, Claus; Vian, Giovanni. *La condanna del modernismo. Documenti, interpretazioni, conseguenze.* Roma: Viella, 2010.
- Boniface, Xavier. *Histoire religieuse de la Grande Guerre*. Paris : Fayard, 2014.
- Fantappiè, Carlo. *Il "Codex iuris canonici"*. Vol. 2 di *Chiesa cattolica e modernità giuridica*. Milano : Giuffrè, 2008.
- Fleury, Jean. *Prêcher la croisade. XIe-XIIIe siècle. Communication et propagande.* Paris : Perrin, 2012.
- Giovannini, Paolo. Cattolici nazionali e impresa giornalistica. Il trust della stampa cattolica (1907-1918). Milano : Unicopli, 2001.
- Hayward, Fernand. *Un pape méconnu. Benoît XV.* Paris-Tournai : Casterman, 1955.
- Latour, Francis. La papauté et les problèmes de la paix pendant la Première Guerre mondiale. Paris : L'Harmattan, 1996.
- Lesti, Sante. « 'Iddio vuole le guerre ?' L'esegesi cattolica della Grande Guerra fra 'ragioni' antiche, condizionamenti politici e 'sentimenti' moderni ». *Anuario de historia de la Iglesia*, 23, 2014, 61-81.
- Mauro, Letterio (a cura di). *Benedetto XV. Profeta di pace in un mondo di crisi*. Bologna : Minerva Edizioni, 2008.
- Melloni, Alberto (a cura di). Benedetto XV. Papa Giacomo Della Chiesa nel mondo dell'inutile strage'. 2 voll. Bologna: il Mulino, 2017.
- Menozzi, Daniele. *La chiesa cattolica e la secolarizzazione*. Torino : Einaudi, 1993.
- Menozzi, Daniele. « La cultura cattolica davanti alle due guerre mondiali », in Rochat, Giorgio (a cura di), « La spada e la croce. I cappellani italiani nelle due guerre mondiali », num. spec., *Bollettino della Società* di studi valdesi, 176, 1995, 28-48.
- Menozzi, Daniele. Chiesa, pace e guerra nel Novecento. Verso una delegittimazione religiosa dei conflitti. Bologna: il Mulino, 2008.
- Menozzi, Daniele. « Cristianesimo e modernità ». Menozzi, Daniele (a cura di), *Cristianesimo*. Vol. 1 di *Le religioni e il mondo moderno*. A cura di Giovanni Filoramo. Torino : Einaudi, 2008, XXVII-XLVIII.
- Miccoli, Giovanni. « 'L'avarizia e l'orgoglio di un frate laido...'. Problemi e aspetti dell'interpretazione cattolica di Lutero ». Perrone, Lorenzo (a cura di), Lutero in Italia. Studi storici nel V centenario della nascita. Casale Monferrato (AL): Marietti, 1983, VII-XXXIII.
- Miccoli, Giovanni. « Chiesa e società in Italia fra Ottocento e Novecento : il mito della cristianità ». Miccoli, Giovanni, Fra mito della cristianità e secolarizzazione. Studi sul rapporto chiesa-società nell'età contemporanea. Casale Monferrato (AL): Marietti, 1985, 21-92.

- Morozzo della Rocca, Roberto. « Benedetto XV e il nazionalismo », *Cristianesimo nella storia*, 17, 1996, 541-66.
- Morozzo della Rocca, Roberto. « Benedetto XV e la sacralizzazione della prima guerra mondiale ». Franzinelli, Mimmo; Bottoni, Riccardo (a cura di), *Chiesa e guerra. Dalla 'benedizione delle armi' alla 'Pacem in terris'*. Bologna: il Mulino, 2005, 165-81.
- Pollard, John. *The Unknown Pope. Benedict XV (1914-1922) and the Pursuit of Peace*. London: Geoffrey Chapman, 1999.
- Renoton-Beine, Nathalie. La colombe et les tranchées. Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre. Paris : Cerf, 2004.
- Rumi, Giorgio (a cura di). *Benedetto XV e la pace. 1918*. Brescia : Morcelliana, 1990.
- Rumi, Giorgio. « Il Cuore del Re. Spiritualità e progetto da Benedetto XV a Pio XI ». Rumi, Giorgio, Santità sociale in Italia tra Otto e Novecento. Torino: SEI, 1995, 23-38.
- Rusconi, Roberto. « Predicatori e predicazione (secoli IX-XVIII) ». Vivanti, Corrado (a cura di), *Intellettuali e potere*. Vol. 4 di *Storia d'Italia, Annali*. Torino: Einaudi, 1981, 949-1035.
- Rusconi, Roberto. *Predicazione e vita religiosa nella società italiana da Carlo Magno alla Controriforma*. Torino : Loescher, 1981.
- Rusconi, Roberto. « La predicazione ». Guasco, Maurilio ; Guerriero, Elio ; Traniello, Francesco (a cura di), *I cattolici nel mondo contemporaneo (1922-1958)*. Vol. 23 di *Storia della Chiesa*. Cinisello Balsamo (MI): Edizioni Paoline, 1991, 421-33.
- Scottà, Antonio. 'La conciliazione ufficiosa'. Diario del barone Carlo Monti 'incaricato d'affari' del governo italiano presso la Santa Sede (1914-1922), vol. 1. Città del Vaticano: Libreria Editrice Vaticana, 1997.
- Simonetti, Nando. *Principi di teologia della pace nel magistero di Benedetto XV*. Assisi (PG): Porziuncola, 2005.
- Talamo, Giuseppe. Il Messaggero e la sua città. Firenze : Le Monnier, 1988. Verucci, Guido. L'eresia del Novecento. La Chiesa e la repressione del modernismo in Italia. Torino : Einaudi, 2010.
- Vian, Giovanni. Il modernismo. La Chiesa cattolica in conflitto con la modernità. Roma : Carocci, 2012.
- Zanotti, Andrea. « Benedetto XV e il *Codex iuris canonici* ». Mauro, Letterio (a cura di), *Benedetto XV. Profeta di pace in un mondo di crisi*. Bologna : Minerva Edizioni, 2008, 167-79.